

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.



PROVINCE }
DU } *ELGIN et KINCARDINE.*
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la
Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Lé-
gislatifs de la Province du *Canada*, et à nos
Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour
servir dans l'Assemblée Législative de Notre
dite Province, sommés et appelés à une As-
semblée du Parlement Provincial de Notre
dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui
devait commencer et être tenue le sixième
jour de Septembre courant, et à chacun de
vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-huitième jour de
Juillet dernier, Nous avons jugé à propos
de proroger Notre Parlement Provincial au
sixième jour de Septembre courant, auquel
tems vous étiez tenus et enjoins de paraître
en Notre cité de *Montréal*: Sachez donc
maintenant, que pour diverses causes et con-
sidérations, et pour le plus grand aise et com-
modité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons
cru convenable, par et de l'avis de Notre Con-
seil Exécutif, de vous exempter, et chacun de
vous, d'être présens au tems susdit, vous con-
voquant, et par ces présentes vous enjoignant,

et à chacun de vous, de vous trouver avec
Nous en Notre Parlement Provincial, en
Notre dite Cité de *Montréal*, Samedi, le seizi-
ème jour d'Octobre maintenant prochain, pour
y prendre en considération l'état et la prospé-
rité de Notre dite Province du *Canada*, et y
agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne
devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre
Nos présentes Lettres Patentes, et
à icelles fait apposer le Grand
Sceau de Notre dite Province du
Canada: Témoin, Notre très fi-
dèle et bien-aimé Cousin *James*,
Comted' *Elgin et Kincardine*, Che-
valier du très ancien et très noble
Ordre du Chardon, Gouverneur
Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Géné-
ral, et Gouverneur-en-Chef de
Nos Provinces du *Canada*, de
la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-
Brunswick*, et de l'Isle du *Prince-
Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles
etc. etc. etc. A Notre Hôtel du
Gouvernement, en Notre Cité de
Montréal, dans Notre dite Pro-
vince, ce premier jour de Septem-
bre, dans l'année de Notre Sei-
gneur, mil huit cent quarante-sept,
et de Notre Règne, la onzième.

Par Ordre.

FELIX FORTIER,

C. C. C.

Proclamation
du 1er Sept.,
prorogeant le
Parlement au
16 Octobre,
1847.